

Opération de recette destinée à un tiers - personne physique		
<b>N° / RÉF</b>	<b>1.4</b>	
<b>Date de création du traitement</b>	12/08/2024	
<b>Dernière mise à jour du traitement</b>	17/07/2025	
<b>Journal de bord des modifications du traitement</b>	12/08/2024 - 17/07/2025	
Description du traitement		
<b>Responsable du traitement</b>	Le directeur, ordonnateur de l'ENVT et l'agent comptable de l'ENVT	
<b>Coordonnées du responsable du traitement</b>	23 Chemin des Capelles - 31076 Toulouse Cdx 03 Tél : 05 61 19 38 00	
<b>Délégué à la protection des données</b>	23 Chemin des Capelles - 31076 Toulouse Cdx 03 Courriel : dpo@envt.fr Tél : 05 61 19 32 25	
<b>Service chargé de la mise en œuvre</b>	Direction des Affaires Financières, Agence comptable et tous les services de l'école dotés d'un gestionnaire	
<b>Représentant</b>	Responsable de la Direction des Affaires Financières et Agent comptable	
<b>Responsable(s) conjoint(s)</b>		
Finalité(s) du traitement effectué		
<b>Objectif général du traitement</b>	Le traitement des informations recueillies concerne les recettes réalisés par l'ENVT à l'encontre des personnes physiques.	
<b>Finalité 1</b>	Les recettes sont liquidées avant d'être recouvrées. La liquidation de la recette a pour objet de déterminer le montant de la dette des redevables.	
Licéité du traitement		
Base légale		
Exécution d'un contrat ou mesures précontractuelles		
Article 6 b) du RGPD : le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci		
Précisions relatives à la base légale choisie		
<b>Exécution d'un contrat ou mesures précontractuelles</b>	<p>L'établissement d'un contrat passé entre l'ENVT et le client ;</p> <p>L'inscription de l'étudiant à l'un des cycles de formation de l'ENVT ;</p> <p>Traitement des recettes dans le cadre des relations contractuelles de l'école avec ses fournisseurs ;</p> <p>Traitement des recettes pour les agents de l'ENVT logés sur le site de l'école et redevables des loyers et charges ;</p> <p>Assurer le fonctionnement normal de l'établissement afin qu'il exerce les missions qui lui sont assignées par le CRPM ;</p> <p>Traitement des droits de scolarité des étudiants demandés au titre de leur inscription à l'ENVT ;</p> <p>Les éléments de la liquidation (état liquidatif, facture émise par l'ENVT, délibération du conseil d'administration de l'école fixant les tarifs et le devis, le bon de commande ou le contrat produit par l'école) nécessitent la création d'une fiche tiers dans le système d'information financier PEP PREMIUM de l'école.</p>	
Données personnelles concernées		
Catégories de données non sensibles		Informations complémentaires
<b>Catégories de données non sensible 1</b>	Identité	Pièce d'identité
Durée de conservation des données non-sensibles		
La durée de conservation des pièces comptables y compris les pièces justificatives est de dix ans à compter de la clôture de l'exercice.		
Données sensibles		
NON*		
Destinataires des données personnelles traitées		
<b>Destinataires Internes</b>	Les gestionnaires des services métiers à l'origine de la création de la fiche tiers dans le SIF PEP PREMIUM chargés de collecter les informations et de l'établissement de la facture de vente. Les agents de la Direction des Affaires Financières et de l'Agence comptable chargés du traitement de cette proposition de recette jusqu'à l'encaissement.	
<b>Destinataires Externes</b>	Ces informations sont communiquées à l'exéteur uniquement dans le cadre de contrôles réalisés par les services du Ministère des finances, du Ministère chargé de l'agriculture ou de la Cour des comptes.	

Mesures de sécurité	
<b>Mesures techniques et mesures organisationnelles</b>	Les utilisateurs de PEP PREMIUM sont habilités par le Directeur de l'ENVT pour les services de l'ordonnateur et par l'agent comptable pour les agents de son service. Deux textes : la délégation de signature du Directeur, ordonnateur de l'établissement, aux responsables des services de l'école et une liste habilitant les gestionnaires et leurs responsables à réaliser des actes dans le SIF PEP PREMIUM. Ces documents sont mis à jour à chaque changement d'un délégataire ou d'un gestionnaire habilité.
Sous - traitance	
<b>Le traitement fait l'objet d'une sous-traitance</b>	NON
Transferts hors UE	
<b>Transferts hors UE</b>	NON
Généralités	
<b>Décision automatisée ?</b>	NON
<b>Le traitement permet-il un profilage ?</b>	NON
<b>Droit des personnes concernées</b>	<p>Tout individu dispose d'un <u>droit d'accès et de rectification</u> des informations la concernant.</p> <p>Toute personne a le droit de recevoir les données qui la concerne et qu'elle a fournies à un responsable de traitement, de les réutiliser, et de les transmettre à un autre responsable de traitement (<u>droit à la portabilité</u>). Sauf si traitement répond à une obligation légale, toute personne a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données (<u>droit d'opposition</u>).</p> <p>Le responsable du traitement dispose d'un <u>délai d'un mois</u> afin de répondre au demandeur.</p> <p><u>Pour plus d'information sur vos droits</u> : <a href="https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles">https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles</a>.</p>
<b>Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL</b>	<p>Oui</p> <p><u>Pour contacter la CNIL</u> : <a href="https://www.cnil.fr/fr/contacter-la-cnil-standard-et-permanences-telephoniques">https://www.cnil.fr/fr/contacter-la-cnil-standard-et-permanences-telephoniques</a></p> <p><u>Pour adresser une réclamation (plainte) à la CNIL</u> : <a href="https://www.cnil.fr/fr/plaintes">https://www.cnil.fr/fr/plaintes</a></p>
<b>Dernière mise à jour de la fiche traitement</b>	17/07/2025
<b>Identité du rédacteur de la fiche</b>	Le directeur des affaires financières et le DPO